


Commune de Sainte-Reine Département de Savoie		DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL N° 2023-49	
Nombre de Conseillers En exercice : 11 Présents : 09 Votants : 09 Votes pour : 09 Votes contre : 0 Abstention : 0		L'an deux mille vingt-trois le 08 décembre Le Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Reine, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Monsieur FERRARI Philippe, Maire. Date de convocation du Conseil Municipal : le 04 décembre 2023 Présents : Mesdames, Messieurs, FERRARI Philippe, MICHEL Véronique, PERIER Marine, PERRIER Mathieu, RIVOLLET Yves, VIBERT Annie, GACHET Stéphanie, MATKOVIC-PELLERIN Jessica, PRAVERT Mikaël. Absents excusés : LEXTRAIT Emmanuel, SAMSON Aurélie Secrétaire de séance : VIBERT Annie	
Préfecture		<div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p>Envoyé en préfecture le 18/12/2023</p> <p>Reçu en préfecture le 18/12/2023</p> <p>Publié le </p> <p>ID : 073-217302777-20231208-DELIB202349-DE</p> </div>	

Objet : Acquisition parcelle cadastrée n° ZD 409

Le Maire expose au conseil municipal son attention d'acquérir la parcelle foncière dans le but de créer un espace communal autour de la Chapelle d'Épernay. Suite au bornage effectué, la parcelle ZD 157 d est définie comme suit :

- Parcelle cadastrée n° ZD 409 d'une contenance de 17m2 au prix de 1190 €

Le prix est défini à 70 € le mètre². Soit un montant total de 1190 €.

La commune sera représentée par A & F- Aménagement et Foncier situé Immeuble l'Axiome, 44 R CHARLES MONTREUIL- 73000 Chambéry et prendra à sa charge l'acte administratif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve l'acquisition de la parcelle cadastrée n° ZD 409 d'une contenance de 17m2 au prix de 1190 €
- approuve le choix que la commune soit représentée par A & F- Aménagement et Foncier situé Immeuble l'Axiome, 44 R CHARLES MONTREUIL- 73000 Chambéry et prendra à sa charge l'acte administratif.
- autorise le maire à recevoir l'acte à intervenir en la forme administrative et à signer toutes les pièces consécutives.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Et ont signé au registre les membres présents.

Sainte-Reine le 08 décembre 2023

La secrétaire

Vibert Annie



Le Maire

Philippe FERRARI

